

Ouvertures des accueils de loisirs de Norges et d'Asnières les Dijon : du mardi 6 au vendredi 16 avril.

Les enfants de 3 ans sont accueillis à condition qu'ils soient déjà scolarisés.

Inscriptions à la demi-journée, à la journée ou à la semaine avec ou sans repas.

Les enfants seront accueillis :

- Pour l'accueil de Norges dans les locaux de l'accueil de loisirs derrière le groupe scolaire, rue du château d'eau.
- L'accueil à Asnières se situe dans les locaux périscolaires au groupe scolaire, rue des écoles.

Choisissez le ou les jours qui vous conviennent et reportez-les sur la fiche disponible au moment des inscriptions.

Modalités et réunions d'inscriptions

- **A l'accueil de loisirs de Norges le mercredi 24 mars de 16h30 à 18h30**
- **A l'accueil périscolaire d'Asnières le jeudi 25 mars de 17h00 à 19h00**

Vous pouvez également inscrire votre (vos) enfant(s) en vous rendant directement à l'accueil de loisirs de Norges les mercredis en téléphonant auparavant afin d'être sûr que le centre n'est pas en sortie : 03.80.33.47.43

Il est indispensable de procéder à l'inscription préalable des enfants. Il ne sera pas possible d'inscrire les enfants le matin pour le jour même.

Pour chaque enfant, le dossier d'inscription se compose de :

- 1 fiche d'inscription
- 1 fiche sanitaire de liaison
- 1 fiche d'autorisation de sortie

Pour remplir la fiche sanitaire de liaison, apportez le carnet de santé de votre enfant. Pour vous éviter de recopier les vaccinations, vous pouvez photocopier les pages de son carnet de santé.

- **Date limite d'inscription : Jeudi 25 mars.**

Ensuite les inscriptions se feront directement au centre de loisirs auprès du directeur (en fonction des places disponibles).

Fonctionnement du séjour

Nos accueils de loisirs répondent aux normes et règles de sécurité en vigueur. Ils sont régulièrement déclarés auprès de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports.

L'UFCV ne peut être tenue pour responsable des accidents survenus lors du trajet aller et retour aux centres. Nous conseillons aux familles de souscrire une assurance individuelle pour leurs enfants.

Les absences pour maladie ou pour toute autre cause doivent être signalées au plus tôt au directeur du centre (remboursement possible sur justificatif médical et pour 3 jours consécutifs d'absence).

Aucun remboursement ne sera consenti en cas de changement. Un report des journées est possible si le changement est signalé au moins deux jours à l'avance.

Le directeur peut, pour motifs graves et justifiés, décider du renvoi d'un enfant. Dans ce cas, un remboursement sera effectué au prorata des journées non effectuées.

Toute réclamation doit être effectuée au plus tard dans le mois qui suit le séjour concerné, par écrit à UFCV Bourgogne, 29 rue J.-B. Baudin 21000 Dijon - Téléphone : 03.81.52.56.80

Coût du séjour

Le tarif est déterminé en fonction de votre revenu mensuel et du nombre d'enfants que vous avez à charge. Un justificatif (photocopie de votre feuille d'imposition) vous sera demandé au moment de l'inscription.

Tarifs sans repas journée

Ressources mensuelles	Famille 1 enfant	Famille 2 enfants	Famille 3 enfants
0 € à 534 €	5.20 €	4.90 €	4.70 €
535 € à 1 067 €	6.70 €	6.40 €	6.00 €
1 068 € à 1 982 €	7.60 €	6.90 €	6.30 €
1 983 € à 3 049 €	9.00 €	8.40 €	7.70 €
Supérieures à 3 049 €	9.75 €	9.35 €	8.85 €

➤ **Pour une journée avec repas, il faut rajouter 3,40 €**

Pour les familles extérieures à la communauté de communes un supplément de 3 € par jour sera appliqué

Tarifs sans repas ½ journée

Ressources mensuelles	Famille 1 enfant	Famille 2 enfants	Famille 3 enfants
0 € à 534 €	2.95 €	2.85 €	2.75 €
535 € à 1 067 €	3.85 €	3.75 €	3.55 €
1 068 € à 1 982 €	4.45 €	4.15 €	3.85 €
1 983 € à 3 049 €	5.50 €	5.10 €	4.90 €
Supérieures à 3 049 €	5.80 €	5.60 €	5.40

➤ **Pour une ½ journée avec repas, il faut rajouter 3,40 €**

Pour les familles extérieures à la communauté de communes un supplément de 3 € par jour sera appliqué

Paiement du séjour

Pour confirmer l'inscription de votre enfant, **joignez** à la fiche d'inscription, **un chèque à l'ordre de l'UFCV du montant total du séjour**, déduction faite des aides accordées (Aide au temps libre CAF, chèques vacances ANCV, CE, etc.). La déduction du montant de l'aide accordée est faite uniquement sur justificatifs joints. Les règlements en espèces donnent lieu à l'établissement d'un reçu.

Au programme

↪ Activités de plein air

- découverte de la nature
- jeux, grands jeux
- sports collectifs
- randonnée pédestre

↪ Activités d'expression et de création

- travaux manuels
- chants
- danses
- contes, lecture

↪ Sorties

- Une sortie par semaine est proposée en fonction de l'âge et des envies des enfants



Bourgogne

Tel : 03.81.52.56.80

COMMUNAUTE DE COMMUNES
« VAL DE NORGE »

[ACCUEIL DE LOISIRS] Vacances de Printemps

Accueils de loisirs de Norges et Asnières les Dijon

Du mardi 6 au vendredi 10 avril
Et

Du lundi 12 au vendredi 16 avril

Horaires d'ouverture

- de 7h30 à 18h30 avec le repas de midi ou
- de 7h30 à 12h puis de 13h30 à 18h30

Dates d'inscriptions

- Norges : Mercredi 24 mars de 16h30 à 18h30
- Asnières les Dijon : Jeudi 25 mars de 17h00 à 19h00

Désormais aucune inscription ne sera prise en Communauté de Communes

Passées les dates d'inscription vous devrez prendre directement contact avec les directrices des accueils de loisirs le jour de l'ouverture du centre à partir du 6 avril

Norges : 03.80.33.47.43

Asnières les Dijon : 03.80.76.41.49



UFCV 29 rue Jean-Baptiste Baudin – 21000 Dijon
Tél : 03.81.52.56.80 fax : 03.80.65.21.77